



Violences physiques et morales de l'employeur sur l'employé

Par **sisidu34**, le **25/04/2010** à **22:50**

Bonjour,

Mon frère est boucher, son patron qui est aussi un membre de notre famille, l'a frappé violemment, le médecin est venu constater ses blessures ainsi que son choc moral... Ce qui a entraîné 10 jours d'ITT. Mon frère a donc porté plainte au commissariat de police qui doit le mettre en contact avec un médecin légiste. Qu'en pensez-vous? Que lui conseillez-vous de faire maintenant? Merci de votre réponse.